

## DURÉE

1 jour (soit 8 heures)  
8h / jour

## PRIX

477 € HT par participant  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

## PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, avocats, juristes, experts, responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité, professionnels de la construction et de l'immobilier souhaitant élargir ses compétences

## PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

## PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

## FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

## ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances  
Questionnaire de satisfaction

# Gestion des déchets de chantier

Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016 relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

## OBJECTIFS

- ✓ Connaître la législation en matière de gestion des déchets de chantier
- ✓ Savoir gérer l'élimination des déchets dans le cadre législatif

## PROGRAMME

Gestion des déchets de chantier du bâtiment

- ✓ Origine, classification, textes de référence et guides pratiques
- ✓ Gestion opérationnelle des déchets sur chantier
- ✓ Centres de stockage : les 3 classes, le nouveau guide "Classe 3"
- ✓ Entreprises de recyclages, prestataires de services
- ✓ Dispositifs gérés par les collectivités locales

Gestion des nuisances de chantier

- ✓ Installation de chantier : accès, circulation des engins, vibrations, etc.
- ✓ Nuisances sonores, pollution de l'air
- ✓ Protection de l'eau, du sol, de la végétation
- ✓ Relations avec les riverains, maîtrise des perturbations

Pratiques contractuelles

- ✓ Obligations et responsabilités des acteurs : M.O., M. OE., entreprises, coordonnateurs SPS
- ✓ Charte des chantiers à faibles nuisances
- ✓ Prescriptions relatives à la gestion des déchets dans le programme du maître d'ouvrage
- ✓ Formulation des exigences dans le DCE, les CCAP, CCTP
- ✓ Le CPE : Cahier des Prescriptions Environnementales
- ✓ Le PAE : Plan Assurance Environnement
- ✓ La mise au point de SOGED (Schéma d'organisation et de gestion des déchets)
- ✓ La formalisation des relations avec les riverains : livret de communication

Evaluation des coûts

Cas Pratiques



## VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPi

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB

Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat